Centre hospitalier universitaire vaudois
22-00-004

Route de Cery 22
CH - 1008 Prilly

A qui de droit
SESPP
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP)
Département de psychiatrie de l'adulte

Consultation ambulatoire Claude Balier
Tél.: +41 21 314 18 60
Email: smpp@chuv.ch

Docteur Didier Delessert
Chef de service

Rekia Ibnolahcen
Psychologue associée

Prilly, le 10 novembre 2026

Lecca Denis., 25.10.1966, EPSM La Sylvabelle, Le Moulin 1, 1428 Provence

---

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de rapport du 30 septembre 2026 et, dûment déliés du secret médical par le patient susnommé, nous pouvons répondre à vos questions de la manière suivante.

1. Quelles sont les modalités du traitement qui s'appliquent avec Denis Lecca sur le plan médical et psychothérapeutique (fréquence des rencontres, dispositif de soin, différents intervenants, thèmes abordés, ...)?

Réponse : Le patient est suivi à un rythme mensuel par le Dr Künzle depuis janvier 2026 suite au départ du Dr Lavigne. Son traitement médicamenteux n'a pas été modifié et comprend toujours un neuroleptique (Abilify® cp 10mg/j) et un correcteur (Akineton® cp 2mg 1x/j). Il bénéficie également d'un suivi dans le service d'endocrinologie du CHUV dans le cadre d'un syndrome de Klinefelter (47,XXY) traité par des injections de Nebido® jusqu'en octobre 2024 et actuellement par testostérone transdermique (Tostran®) avec un taux de testostérone sous la norme.

2. Comment Denis Lecca investit-il le traitement ordonné (assiduité, compliance, ...)?

Réponse : Le patient se présente à tous les entretiens proposés, étant à chaque fois amené au SMPP par les intervenants de la Sylvabelle. Durant les entretiens, il se montre calme, poli, sans signe d'hostilité et ouvert à la discussion. Il se montre compliant au traitement médicamenteux et n'a jamais remis en question son utilité. Si l'élaboration demeure limitée, il peut évoquer son quotidien, ses projets ainsi que sa problématique délictuelle. On peut relever que le patient semble s'inscrire positivement dans sa mesure. S'il peut lui arriver d'exprimer une certaine colère vis à vis de sa situation, on relève toujours une attitude prosociale et le souhait de se conformer aux différentes contraintes qui lui sont imposées.

3. Comment qualifiez-vous l'alliance thérapeutique établie avec DenisLecca?

Réponse : L'alliance thérapeutique semble plutôt bonne.

canton de vaud

Document archivé automatiquement

4. Quels sont les objectifs du traitement à ce stade dusuivi?

Réponse : Les objectifs visent à s'assurer de sa stabilité, à le soutenir et l'aider à mieux comprendre ses modalités de fonctionnement et de pensée.

5. Quelles sont les perspectives sur le plan du traitement (dispositif de soin, pharmacologique et psychothérapeutique notamment)?

Réponse : Sur le plan psychothérapeutique, les perspectives sont limitées au vu de ses capacités élaboratives. Sur le plan pharmacologique, la poursuite du traitement neuroleptique est indiquée.

6. Dans quelle mesure le travail thérapeutique est-il la source d'une remise en question de Denis Lecca quant aux éléments retenus par l'autorité judiciaire? Quelle est son attitude face aux infractions commises?

Réponse : On peut relever que sa perception des éléments retenus par l'autorité n'a que peu évolué depuis nos derniers rapports, notamment par rapport aux faits de violence à l'égard du policier. il estime toujours que le policier a mal réagi dans la situation mais pour autant le patient admet avoir réagi d'une manière inadéquate et exprime la volonté d'améliorer son comportement, d'éviter les problèmes en société et rapporte avoir appris à réfléchir avant d'agir. Concernant les faits à l'égard de la vendeuse, il ne comprend pas sa réaction.

7. Comment évaluez-vous l'identification par Denis Lecca des facteurs de risque et facteurs de protection et les stratégies mises en place afin de réduire le risque de commission de nouvelles infractions et afin de stabiliser sa situation psychique?

Réponse : Le patient rapporte bénéficier favorablement du cadre de la Sylvabelle, estimant que cela lui permet d'être plus calme, moins stressé et de pouvoir exprimer ce qu'il pense avec l'impression que sa maladie et ses limitations sont prises en compte. Il estime avoir ainsi progressé dans l'apprentissage d'une communication sans passer par l'agressivité. S'il attribue ce changement en partie au changement de traitement hormonal, il reconnaît aussi que l'atelier de compétences sociales lui est bénéfique.

8. D'un point de vue clinique ou médical, pensez-vous que la poursuite du traitement est nécessaire? Le cas échéant, Denis Lecca est-il selon vous à même de poursuivre le traitement de manière volontaire?

Réponse : D'un point de vue strictement médical, un traitement psychiatrique et psychothérapeutique semble nécessaire au long cours visant à s'assurer de sa stabilité psychique et lui offrir un espace de réflexion sur ses pensées et comportement, avec un aspect psycho-éducatif.

9. Cas échéant, quel est votre préavis sur l'élargissement examiné?

Réponse : La question tombe.

10. Y a-t-il d'autres remarques àformuler?

Réponse : Nihil.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Madame Rikia Ibnolahcen	Dr Camille Bruno Kunzle
Psychologue associée	Médecin associé

La présence des noms des signataires atteste de la validation électronique du document par ces derniers

Copie(s)

Monsieur Denis. Lecca, EPSM La Sylvabelle Le Moulin 1, 1428 Provence